IMPACT PAR LE SOCIAL SPORT

SOCIO-SPORT : REPERES, PRATIQUES ET PERSPECTIVES

Travaux réalisés en 2024 et 2025

CHAPITRE 8

LE DÉVELOPPEMENT DU SOCIO-SPORT

Analyser la montée en puissance du socio-sport dans les stratégies sportives, publiques, privées et académiques.

Avec le soutien de :

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

AGENCE NATIONALE DU SPORT

PÔLE RESSOURCES NATIONAL SPORT INNOVATIONS

1. Le secteur sportif vers des finalités sociétales

Les clubs sportifs sont de plus en plus nombreux à développer des actions socio-sportives. Le secteur sportif français vit ainsi une transformation majeure : ses acteurs dépassent progressivement le cadre traditionnel de l'organisation de la compétition et de la pratique de loisir pour investir des finalités sociales, éducatives, sanitaires, citoyennes et environnementales.
Cette évolution ne signifie pas que la fonction sportive disparaît. Elle traduit plutôt un élargissement du rôle des clubs et des fédérations : former des pratiquants, organiser des compétitions, mais aussi contribuer à l'inclusion sociale, à la santé, à l'éducation, à la lutte contre les discriminations, à l'insertion professionnelle ou encore à la cohésion territoriale. Le sport est ainsi de plus en plus reconnu comme un espace d'action publique, d'innovation sociale et de transformation des pratiques associatives.
Au-delà de la mobilisation locale des clubs sportifs, qui déploient des stratégies adaptées à leurs territoires, plusieurs fédérations délégataires inscrivent désormais ces finalités sociétales au cœur de leur stratégie nationale.

Exemples de stratégies fédérales

La **Fédération Française de Rugby** illustre cette évolution en affirmant, dans son Projet Sportif Fédéral 2025, une ambition de « fédération à missions », engagée non seulement dans le rugby, mais aussi dans l'éducation et la citoyenneté. Cette orientation s'inscrit dans une volonté plus large de faire du rugby un vecteur de changement positif, au-delà de la seule pratique sportive. (
La **Fédération Française de Judo** poursuit, quant à elle, le déploiement du programme **1 000 Dojos**, lancé dans le cadre du plan « 5 000 équipements – Génération 2024 ». Ce programme vise à implanter de nouveaux lieux de pratique dans des territoires qui en sont dépourvus, en priorité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les dojos sont conçus comme des équipements sportifs de proximité, mais aussi comme des lieux de vie associative, ouverts à des usages éducatifs, sociaux et territoriaux. En novembre 2025, France Judo mettait en avant **450 projets concrets** engagés dans cette dynamique nationale.
La **Fédération Française de Badminton** développe également une approche structurée autour de la performance sociale. Son projet fédéral 2024-2028 comprend une ambition sociétale parmi ses six axes structurants. La fédération positionne explicitement le badminton comme un vecteur au service de l'inclusion, de la mixité, de la santé, de la solidarité et de l'insertion socio-professionnelle. Elle met ainsi en avant la capacité de la pratique sportive à révéler des compétences transférables dans le monde professionnel et à favoriser l'accès à la pratique pour des publics éloignés du monde social.
La **Fédération Française de Triathlon** s'engage également dans cette dynamique. À la suite d'une expérimentation d'un an menée avec six clubs volontaires, elle a lancé en 2025 l'outil **« TRIomphons avec le socio-sport »**, destiné à accompagner les clubs dans le déploiement d'activités socio-sportives. La fédération y affirme la capacité du triathlon et de ses disciplines associées à contribuer à l'insertion sociale, à la santé, au bien-être, à la réussite éducative et à la cohésion sociale.
La **Fédération Française de Handball** constitue une autre illustration significative de cette évolution. Son projet fédéral **Handball 2028** affirme une ambition de **performance sociale et associative**, autour d'un handball « responsable socialement » donnant sa chance à toutes et tous. La fédération inscrit également, dans ses orientations ANS – Projet Sportif Fédéral 2026, des axes explicitement liés

au **vivre-ensemble**, à la **citoyenneté**, à la **lutte contre les violences**, à l'**engagement des jeunes**, à l'**éco-citoyenneté** et à l'**inclusion par le sport**.
Cette orientation se traduit aussi par la mise en place d'outils et de dispositifs fédéraux dédiés. La **Fondation Hand'Solidaire**, placée sous l'égide de la Fondation du Sport Français, soutient des projets qui utilisent le handball comme levier d'action sociale, éducative et citoyenne, autour de thématiques telles que l'inclusion, la santé, l'égalité, l'écocitoyenneté, l'insertion professionnelle, la solidarité internationale ou encore l'accès à la pratique pour tous. En 2025, la fédération a notamment valorisé la campagne solidaire **« Passe D »**, destinée à faire du don un levier de soutien à ces projets engagés.
Les fédérations affinitaires comme l'**UFOLEP**, la **Fédération Léo Lagrange** ou la **Fédération Française des Clubs Omnisports** portent historiquement une mission socio-éducative. Elles utilisent la pratique sportive comme outil d'émancipation, d'insertion, d'éducation populaire et de cohésion sociale. Leur rôle pionnier dans l'ancrage territorial du socio-sport est aujourd'hui reconnu et valorisé, notamment parce qu'elles ont longtemps développé des formes de pratiques moins centrées sur la compétition et plus ouvertes aux enjeux éducatifs, citoyens et sociaux.
Malgré leurs différences d'histoire, de culture et de modèle, ces fédérations convergent vers une même orientation : faire du sport un levier de transformation sociale. Les fédérations délégataires institutionnalisent progressivement leur utilité sociale, tandis que les fédérations affinitaires confirment leur vocation éducative et citoyenne. Toutes contribuent, à des degrés différents, à la structuration d'un champ socio-sportif.

Cette dynamique est également soutenue par les instances du **mouvement sportif**. Le CNOSF, les CROS, les CDOS et le CRDLA Sport accompagnent la diversification des missions des associations sportives et la consolidation de leurs modèles. Le CNOSF a notamment lancé en 2025 un appel à projets visant à financer une étude sur les expérimentations conduites par les fédérations sportives attributaires du Plan d'Investissement dans les Compétences, appelé « 100 % inclusion ». L'objectif est d'identifier les résultats, les freins et les leviers de ces expérimentations d'inclusion par le sport.

Cette diffusion des pratiques socio-sportives dans les clubs et les fédérations s'inscrit enfin dans une mobilisation croissante des pouvoirs publics. L'État, l'Agence nationale du Sport, France Travail, les collectivités territoriales et les acteurs de l'insertion reconnaissent de plus en plus le sport comme un outil d'action publique.
Le dispositif **« Les Clubs Sportifs Engagés »**, animé par France Travail, illustre cette montée en puissance. Il vise à rapprocher clubs sportifs, acteurs de l'emploi, entreprises et publics éloignés de l'emploi autour d'actions d'insertion par le sport. En 2026, France Travail renouvelle son appel à projets dédié aux actions portées par les clubs, avec plusieurs formats financés : créneaux d'« aller-vers », parcours vers l'emploi, opérations « Du Stade Vers l'Emploi », matchs des métiers ou parcours complets d'insertion par le sport.
Le programme des **1 000 emplois socio-sportifs**, lancé dans le cadre de l'Alliance pour l'inclusion par le sport, constitue une autre illustration importante. Il vise à soutenir la création ou la mobilisation de postes d'éducateurs socio-sportifs au sein de clubs engagés, notamment dans 500 territoires prioritaires. Ce dispositif témoigne d'une volonté de professionnaliser les actions socio-sportives et de reconnaître la nécessité de compétences spécifiques pour accompagner des publics en situation de vulnérabilité.

Enfin, le programme **Club Inclusif de France Paralympique**, porté autour de l'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs, confirme que le mouvement sportif est désormais attendu sur sa capacité à adapter ses pratiques et à rendre ses activités accessibles. Depuis son lancement fin 2022, plus de 2 500 clubs avaient été formés en 2025, et le programme a été prolongé jusqu'en 2027 afin d'amplifier son déploiement.
Ces exemples montrent que le socio-sport ne relève plus seulement d'initiatives locales isolées. Il devient progressivement un objet de stratégie fédérale, un axe de politique publique, un enjeu de professionnalisation et un levier de transformation du projet associatif des clubs. Le développement du socio-sport repose ainsi sur une double dynamique : d'une part, l'engagement croissant d'acteurs sportifs qui souhaitent répondre à des besoins sociaux identifiés ; d'autre part, la reconnaissance institutionnelle du sport comme outil d'intervention éducative, sociale, sanitaire et territoriale.

2. Le socio-sport et la mise en place de politiques publiques nationales plurielles

Le socio-sport ne relève pas encore, aujourd'hui, d'une politique publique concertée et cohérente. Il est plutôt porté par une pluralité de politiques sectorielles, de plus en plus nombreuses, propres à chaque ministère, bien que des feuilles de route interministérielles tentent de relier ces initiatives.
Les initiatives suivantes sont des illustrations des principales politiques publiques et actions publiques liées au socio-sport, mises en place ces dernières années.
Le Président de la République a annoncé le 23 octobre 2023 un plan global pour l'insertion professionnelle par le sport, dont l'objectif est de multiplier par 5 le nombre de bénéficiaires d'actions d'insertion par le sport. Ce plan des « 1000 éducateurs socio-sportifs » est doté d'une enveloppe de 60M€ sur 3 ans, ayant vocation à financer, durant 3 ans, des postes d'éducateurs socio-sportifs dans les clubs sportifs. Ce dispositif permet le recrutement d'éducateurs socio-sportifs, dans une logique de développement des activités d'insertion sociale et professionnelle par le sport, et est opéré par l'Agence Nationale du Sport.
L'Agence nationale du Sport (ANS) déploie :

- **La création des 1 000 postes d'éducateurs socio-sportifs (2024)**, ciblés sur l'insertion dans les QPV, suite au plan global pour l'insertion professionnelle établi par le Président de la République le 23 octobre 2023.
- **Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** sur la consolidation des initiatives d'ampleur en socio-sport (septembre 2024).
- **Des contrats de développement obligatoires pour les fédérations sportives**, intégrant des orientations stratégiques claires, telles l'inclusion des publics cibles, l'émergence de nouvelles pratiques et la promotion du sport comme levier du pacte républicain.

Le ministère de la Ville et de la Cohésion des territoires reconnaît le sport comme un outil d'inclusion dans les contrats de ville depuis la circulaire du 19 avril 2019, qui incite au déploiement de l'action sportive à vocation d'inclusion. L'accent est particulièrement mis sur l'insertion socio-professionnelle par le sport dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).
Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pilote plusieurs démarches structurantes parmi lesquelles :

- Une feuille de route Sport et Inclusion et la création de l'Alliance de l'inclusion par le sport.

- Une feuille de route “Insertion par et dans le sport”, en partenariat avec le ministère du Travail.
- L’activité de son Pôle Ressources National Sport-Innovations (PRNSI) qui propose une base de données des aides au socio-sport, une plateforme « Sport et Inclusion », et soutient les travaux de l’association Impact Social par le Sport.

Le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l’Insertion ouvre, depuis 2020, le Plan d’Investissement dans les Compétences (PIC) aux acteurs sportifs et socio-sportifs, ce qui a permis notamment d’encourager la mobilisation des fédérations sportives. Le ministère soutient également le dispositif des « Clubs Sportifs Engagés » : ce label, créé en 2023 en vue de réunir 10 000 clubs sportifs engagés, a aujourd’hui été attribué à 12 000 clubs sportifs. Ces clubs, accompagnés par France Travail, déploient diverses démarches d’insertion professionnelle par ou dans le sport, ainsi que des actions socio-sportives.
Le socio-sport intègre également les activités mobilisant le sport comme un outil thérapeutique, et est ainsi intégré comme un outil des politiques publiques :

- En termes de santé : le **Ministère de la Santé et de la Prévention** a établi une Stratégie nationale Sport-Santé 2025-2030, qui vise à « créer les conditions d’une activité physique pour tous, promouvoir le mouvement à chaque étape de la vie, faire de la santé mentale un fil conducteur, réduire les inégalités par un engagement interministériel ».
- En termes de handicap : le **Ministère des Solidarités, de l’Autonomie et des Personnes handicapées** a instauré, par le décret n° 2023-621 du 17 juillet 2023, la fonction de référent en activité physique et sportive dans les établissements sociaux et médico-sociaux, reconnaissant ainsi le sport comme levier éducatif, thérapeutique et d’inclusion.

3. Les collectivités territoriales : des actions publiques locales autour du socio-sport

Cette intégration du sport comme outil d’accompagnement à l’échelle nationale se décline également à l’échelle locale. Toutefois, toutes les collectivités ne se situent pas au même niveau d’engagement. Certaines soutiennent ponctuellement des projets associatifs, tandis que d’autres développent une action publique territoriale volontariste, avec des dispositifs dédiés, des appels à projets ciblés, une ingénierie propre ou des équipements pensés comme leviers d’inclusion.
Le Département de Loire-Atlantique constitue l’un des exemples les plus explicites. Il porte un dispositif directement intitulé « Le socio-sport : un outil d’innovation sociale non compétitif », qui soutient les initiatives mobilisant l’activité physique au bénéfice de publics vulnérables : habitants des quartiers prioritaires ou des zones rurales, allocataires du RSA, demandeurs d’emploi, mineurs non accompagnés ou personnes isolées. Le Département y définit le socio-sport comme un sport sans esprit de compétition, favorisant le lien social, l’inclusion et le développement de compétences utiles dans la vie quotidienne et professionnelle.
Le Département de Seine-Saint-Denis constitue également un exemple structurant. Son appel à projets Inser’Sport, reconduit sur plusieurs éditions, soutient des actions innovantes en faveur de publics en difficulté, en insertion ou en recherche d’emploi. Il s’inscrit dans une logique d’héritage des Jeux de Paris 2024, mais aussi dans une stratégie plus large de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

La Métropole de Lyon développe une approche récente et intéressante à travers son appel à projets Sport inclusif et solidaire 2026-2027. Ce dispositif vise des projets sportifs ayant une fonction de transformation sociale, en direction de publics fragilisés, précarisés, isolés ou en rupture de lien social. Il illustre l'intégration du sport dans une politique métropolitaine de cohésion sociale et d'inclusion.
Le Département de la Vienne porte l'appel à projets « Tous au sport ! », destiné aux publics éloignés de la pratique sportive : personnes âgées, bénéficiaires du RSA, personnes sédentaires, non-licenciés ou parents accompagnant leurs enfants aux activités physiques. Le dispositif soutient des actions innovantes composées d'au moins dix séances adaptées, dans une logique d'accès à la pratique, de santé et de lien social.
Le Département de l'Essonne inscrit l'activité physique dans une politique d'inclusion et de sport-santé, notamment à travers une aide à l'achat d'équipements inclusifs fixes ou mobiles. Cette politique montre que le socio-sport peut aussi se développer par des choix d'aménagement, d'accessibilité et de proximité, en complément des projets d'animation.
Le Département de Lot-et-Garonne peut être cité pour son appel à projets dédié à l'inclusion par le sport des personnes en situation de handicap. Ce dispositif soutient des projets favorisant le partage, la mixité et la pratique conjointe entre personnes en situation de handicap et personnes valides, hors logique de compétition sportive officielle.
Enfin, **le Département de l'Hérault** demeure une référence historique du développement socio-sportif territorial. Dès les années 1990 et 2000, il a mis en place des Actions départementales de développement socio-sportif, mobilisant le sport comme outil de prévention, d'éducation, d'insertion et de cohésion sociale.
Ces exemples montrent que certaines collectivités ne se limitent plus à financer des projets sportifs classiques. Elles reconnaissent progressivement l'activité physique et sportive comme un outil d'innovation sociale, de santé sociale, de lien social, de remobilisation, d'inclusion et d'accompagnement des parcours. Le socio-sport devient ainsi un objet d'action publique locale, à l'articulation des compétences sportives, sociales, éducatives, sanitaires et territoriales.

Ainsi l'État, relayé par les collectivités territoriales, multiplie les modalités de soutien aux actions socio-sportives en invitant les acteurs sportifs à inscrire désormais leurs actions dans des finalités sociétales.

4. Les fondations privées : des partenaires financiers du changement d'échelle du socio-sport

À côté des financements publics, les fondations privées occupent une place croissante dans le développement du socio-sport. Leur intervention traduit l'intérêt de plus en plus marqué des acteurs philanthropiques et du mécénat pour les projets qui utilisent le sport comme levier d'utilité sociale : insertion, éducation, santé, inclusion, égalité d'accès à la pratique, cohésion sociale ou accompagnement des publics vulnérables.
Le rôle des fondations ne se limite pas à un soutien financier ponctuel. En finançant des projets socio-sportifs, elles contribuent également à leur reconnaissance, à leur professionnalisation et parfois à leur changement d'échelle. Elles permettent à des associations de consolider des actions existantes, d'expérimenter de nouvelles démarches, de renforcer leurs équipes, de développer des outils d'évaluation ou de déployer leurs programmes sur de nouveaux territoires. Pour de nombreuses

structures socio-sportives, ces soutiens privés constituent donc un complément indispensable aux subventions publiques, souvent contraintes, annuelles ou liées à des appels à projets spécifiques.

Les fondations privées sont particulièrement attentives aux projets capables de démontrer une valeur ajoutée sociale. Elles soutiennent prioritairement des actions qui ne se limitent pas à l'organisation d'une activité sportive, mais qui s'inscrivent dans une démarche structurée : identification précise des publics, objectifs sociaux explicites, partenariats territoriaux, accompagnement des parcours, mesure des effets produits et capacité de capitalisation. Cette exigence rejoint les conditions du socio-sport identifiées par Impact Social par le Sport : le sport ne produit un impact social que lorsqu'il est intégré dans une méthode, un cadre d'intervention et une stratégie partenariale.

Plusieurs fondations nationales interviennent ainsi dans des champs directement liés au socio-sport :

- **La Fondation Société Générale** soutient des projets autour de l'éducation, de l'insertion professionnelle et de l'inclusion, notamment lorsque le sport permet de développer la confiance, les compétences sociales, l'accès à l'emploi ou l'engagement des jeunes.
- **La Fondation TotalEnergies** accompagne des actions relevant de l'insertion, de l'emploi, de la cohésion sociale et de l'ancrage territorial, dans lesquelles le sport peut constituer un support de remobilisation et de construction de parcours.
- **La Fondation Décathlon** soutient des projets favorisant l'accès au sport pour tous, la santé, le bien-être et la cohésion sociale, avec une attention particulière aux publics éloignés de la pratique.
- **La Fondation de France** intervient dans de nombreux champs liés à l'intérêt général, notamment la santé, l'intégration sociale, la lutte contre les vulnérabilités et le soutien aux initiatives locales.
- **La Fondation du Sport Français** constitue un acteur important du soutien au sport à impact social. Elle accompagne des projets favorisant l'insertion sociale, l'emploi, l'égalité d'accès à la pratique, la solidarité et l'utilité sociale du sport.

L'engagement des fondations révèle également une évolution du regard porté sur le sport. Celui-ci n'est plus seulement soutenu comme une activité de loisir, de compétition ou de performance, mais comme un outil d'action sociale. Les fondations contribuent ainsi à légitimer le sport comme support d'accompagnement, de prévention, d'inclusion et d'insertion, au même titre que d'autres leviers éducatifs, culturels ou sociaux.

Cette dynamique comporte toutefois des enjeux de sécurisation. Les financements privés peuvent encourager l'innovation, l'expérimentation et le changement d'échelle, mais ils ne remplacent pas un modèle économique stable. Les structures socio-sportives doivent donc éviter de construire leur développement uniquement sur des appels à projets ou des soutiens ponctuels. L'enjeu est de mobiliser les fondations comme des partenaires stratégiques, en articulation avec les collectivités, l'État, les institutions sociales, les acteurs de l'emploi, les fédérations et les partenaires économiques.

L'intérêt croissant des bailleurs privés pour le socio-sport reflète ainsi une évolution plus large du secteur. Dans les structures sportives et socio-sportives, le sport est de plus en plus mobilisé pour répondre à des finalités sociétales. Cette évolution concerne les publics accompagnés, les modèles économiques, les compétences professionnelles et les formes de coopération territoriale. Elle contribue également à la reconnaissance progressive du socio-sport comme un champ d'action à part

entière, situé à l'interface du sport, de l'insertion, de la santé, de l'éducation, de la cohésion sociale et de l'économie sociale et solidaire.

En ce sens, les fondations privées ne sont pas seulement des financeurs. Elles participent à la structuration du socio-sport en soutenant des projets innovants, en valorisant leur impact, en accompagnant leur essaimage et en renforçant leur visibilité auprès des acteurs publics et privés. Leur engagement constitue donc un levier important du changement d'échelle, à condition que les projets soutenus restent ancrés dans les besoins des publics, les réalités territoriales et les conditions de qualité propres au socio-sport.

5. La branche professionnelle du sport : une reconnaissance progressive des métiers et compétences socio-sportives

En parallèle de ces mobilisations de terrain et de la multiplication des initiatives, la branche professionnelle du sport a multiplié les études et rapports depuis 2019, et ces documents attestent de la montée en puissance du socio-sport, qui devient une activité à part entière de ce secteur :

- « Une vision prospective partagée des emplois et des compétences – Les métiers du sport » (2019) souligne les mutations de la pratique (sport-santé, publics diversifiés, nouvelles attentes sociales). Le document met en avant le besoin de compétences sociales et relationnelles chez les éducateurs sportifs, au-delà de la technique. Il parle de compétences socio-sportives et d'animation sociale nécessaires pour travailler avec des publics variés, dans des contextes de fragilisation du modèle associatif. Le socio-sport y apparaît comme un registre de compétences transversales à développer pour répondre aux mutations.
- La « Cartographie prospective des métiers et compétences du sport » (2021) identifie parmi les métiers émergents celui d'animateur socio-sportif et insiste sur la professionnalisation des structures pour répondre à la demande sociale. Le métier d'éducateur socio-sportif est dès lors reconnu comme un métier à part entière, intégré dans la cartographie de la branche.
- Le « Panorama national de l'insertion professionnelle par le sport » (2022) a été réalisé par les partenaires sociaux afin d'identifier précisément le périmètre des activités d'insertion professionnelle dans la branche : ce document démontre l'existante d'un écosystème foisonnant d'acteurs spécialisés, et met en avant les quatre leviers sportifs de l'insertion professionnelle (accroche par la pratique, travail sur le savoir-être, espace de rencontres avec le monde économique, débouchés dans les métiers du sport). Le socio-sport est au cœur du rapport, présenté comme un champ d'action spécifique de l'insertion professionnelle.
- Le « Rapport Emploi-Formation de la branche du Sport » (2024) décrit principalement les dimensions économiques et sociales de la branche, et met en évidence la fragilisation des associations et la montée du secteur marchand. Ce rapport évoque de nombreux enjeux sociaux (pluriactivité des salariés, enjeux de carrière, égalité professionnelle, …) et permet de connaître le contexte social et économique dans lequel s'inscrit le socio-sport.
- « L'Étude sur l'impact social, sociétal et économique du sport » (2025) développe une analyse de l'impact social et sociétal du sport : santé, bien-être, réussite éducative, cohésion sociale. Une partie entière traite de l'insertion professionnelle par et dans le sport, distinguant insertion par le sport (repérage, *soft skills*, réseau) et insertion dans le sport (emplois sportifs).

Cette étude positionne le sport comme levier d'inclusion sociale et d'égalité d'accès, et permet d'objectiver l'impact positif du sport comme outil d'accompagnement éducatif et professionnel.

En complément de cette reconnaissance générale (politiques publiques, bailleurs privés, branche professionnelle, structures sportives, …), le socio-sport est également un champ d'analyses et d'études académiques, qui renforcent sa légitimé et prouvent son efficacité.

6. Socio-sport et reconnaissance académique

Le développement du socio-sport en France s'est accompagné, depuis plusieurs décennies, d'une montée en puissance progressive des travaux universitaires consacrés aux usages sociaux du sport. Initialement perçues comme des initiatives locales portées par quelques associations engagées dans les quartiers populaires, les actions socio-sportives sont progressivement devenues un véritable objet d'analyse scientifique, à la croisée de la sociologie du sport, de la science politique, des sciences de l'éducation, du travail social et des politiques publiques.

Les premiers travaux critiques sur les vertus sociales du sport

Dès les années 1990, plusieurs chercheurs commencent à interroger les discours institutionnels attribuant au sport des vertus éducatives, intégratrices ou préventives. Dominique Charrier montre ainsi que « l'insertion par le sport » constitue une catégorie d'action publique en construction, oscillant entre prévention, animation et instrument des politiques de la ville. Ses travaux mettent déjà en évidence une tension durable : le sport ne produit pas automatiquement des effets sociaux positifs, et son efficacité dépend fortement des conditions d'encadrement, des objectifs poursuivis, des moyens mobilisés et des contextes territoriaux.
[Dominique Charrier, 1997 — *Activités physiques et sportives et insertion des jeunes***]**

À partir des années 2000, les recherches se multiplient autour des fonctions sociales du sport. Les travaux de William Gasparini jouent un rôle important dans cette évolution en interrogeant la croyance collective dans le « pouvoir intégrateur » du sport. Ses recherches montrent que l'intégration par le sport relève autant d'une construction politique et symbolique que d'une réalité objectivable.
Elles invitent ainsi à dépasser les discours simplificateurs sur les supposées « vertus naturelles » de la pratique sportive. Cette approche contribue à déplacer le regard scientifique : il ne s'agit plus seulement d'affirmer que le sport favorise l'insertion ou la cohésion sociale, mais d'analyser dans quelles conditions, pour quels publics et à travers quelles formes d'organisation ces effets peuvent réellement apparaître.
[William Gasparini, 2008 ; 2012 — travaux sur l'intégration par le sport]

Durant les années 2000 et 2010, les recherches se diversifient et s'intéressent davantage aux pratiques concrètes des structures socio-sportives, aux parcours des publics accompagnés et aux transformations du mouvement sportif. Des chercheurs comme Carine Guérandel, Gilles Vieille-Marchiset, Marina Honta ou Nicolas Penin mettent en évidence les contradictions qui traversent le socio-sport : inégalités d'accès selon le genre ou le territoire, tensions entre performance sportive et finalités sociales, fragilité des modèles économiques, dépendance aux financements publics ou encore difficultés de professionnalisation des acteurs. **[Carine Guérandel ; Gilles Vieille-Marchiset ; Marina Honta ; Nicolas Penin — travaux sur les usages sociaux du sport et les contradictions du socio-sport]**

Les travaux de Carine Guérandel, notamment sur les jeunes filles dans les quartiers populaires, montrent par exemple que les dispositifs sportifs peuvent aussi reproduire certaines formes de domination sociale ou genrée lorsqu'ils ne prennent pas suffisamment en compte les rapports sociaux qui structurent les pratiques sportives. D'autres recherches soulignent les écarts entre les ambitions affichées par les politiques publiques et les moyens réellement accordés aux associations de terrain chargées de mettre en œuvre ces actions. **[Carine Guérandel — travaux sur genre, sport et quartiers populaires]**

L'institutionnalisation du socio-sport comme objet de recherche

Depuis le début des années 2020, le socio-sport connaît une nouvelle phase de structuration scientifique. Plusieurs équipes universitaires issues des STAPS, de la sociologie et de la science politique travaillent désormais explicitement sur le socio-sport comme champ d'activités spécifique. Les laboratoires SHERPAS/URePSSS, rattachés à l'Université de Lille et à l'Université d'Artois, le laboratoire VIPS² de l'Université Rennes 2, le CRESCO, ainsi que des chercheurs de l'Université de Bordeaux participent activement à cette dynamique. **[SHERPAS/URePSSS ; VIPS² ; CRESCO ; Université de Bordeaux — travaux récents sur le socio-sport]**

Les travaux récents de Loïc Sallé, Nicolas Penin, François Le Yondre ou Marina Honta analysent plus précisément l'institutionnalisation du socio-sport, son inscription dans les politiques publiques et les transformations organisationnelles qu'il produit au sein du mouvement sportif. Leurs recherches montrent que le socio-sport ne constitue plus seulement une expérimentation marginale portée par quelques associations spécialisées, mais un véritable espace de recomposition des relations entre sport, intervention sociale, santé, éducation et politiques territoriales. **[Loïc Sallé ; Nicolas Penin ; François Le Yondre ; Marina Honta — travaux sur l'institutionnalisation du socio-sport]**

L'Habilitation à Diriger des Recherches de Loïc Sallé, *Au cœur de l'action publique. Quand des associations s'engagent dans et pour le socio-sport*, marque une étape importante dans cette reconnaissance académique. Ce travail analyse la manière dont les associations socio-sportives deviennent progressivement des acteurs reconnus de l'action publique, tout en étant confrontées à des tensions identitaires fortes : professionnalisation, normalisation institutionnelle, exigences d'évaluation, diversification des financements ou encore concurrence entre opérateurs. **[Loïc Sallé, 2021 —** *Au cœur de l'action publique. Quand des associations s'engagent dans et pour le socio-sport***, HDR]**

Les apports des travaux ISS 2024

Les travaux présentés dans le livrable ISS 2024 ont permis d'approfondir cette lecture en montrant que l'institutionnalisation du socio-sport est un processus ambivalent. Dans son intervention **« Entre reconnaissance et concurrences : ce que nous dit l'institutionnalisation du socio-sport ? »**, Loïc Sallé montre que la reconnaissance institutionnelle constitue une avancée importante pour les acteurs socio-sportifs, mais qu'elle produit également de nouvelles concurrences entre organisations. L'entrée du socio-sport dans les politiques publiques, les dispositifs de financement et les stratégies institutionnelles rend le champ plus visible, mais elle accentue aussi les enjeux de légitimité, de représentation, de définition et de financement entre associations socio-sportives, fédérations affinitaires, fédérations délégataires, clubs sportifs et institutions publiques. **[Loïc Sallé, 2024 — «**

Entre reconnaissance et concurrences : ce que nous dit l'institutionnalisation du socio-sport ? », Livrable ISS 2024]

Parallèlement, les travaux de Jean-Charles Basson contribuent à objectiver les « critères du socio-sport » à partir d'enquêtes monographiques et d'analyses des pratiques associatives. Ces travaux montrent que le socio-sport ne se définit pas seulement par les publics concernés, mais par la combinaison entre une finalité sociale explicite, une ingénierie de projet et des compétences spécifiques. Il ne suffit donc pas d'intervenir auprès de publics vulnérables pour réaliser une action socio-sportive. **[Jean-Charles Basson — travaux sur les critères du socio-sport au filtre d'enquêtes monographiques]**

Nicolas Penin s'intéresse aux modes d'appropriation de la démarche socio-sportive par les clubs et fédérations sportives. Ses travaux montrent que les clubs traditionnels peuvent s'engager dans le socio-sport selon plusieurs logiques : l'incitation externe, sous l'effet des politiques publiques ou des dispositifs de soutien ; la stratégie opportuniste, en réponse à des enjeux financiers ou institutionnels ; et l'adhésion éthique, liée aux convictions de dirigeants ou d'éducateurs. Ces ressorts peuvent se combiner, mais ils génèrent aussi des tensions internes entre logique sportive traditionnelle et finalités sociétales. **[Nicolas Penin — travaux sur les modes d'appropriation de la démarche socio-sportive]**

Dans le livrable ISS 2024, Nicolas Penin approfondit cette analyse dans son intervention **« Comment les conditions de mise en œuvre des dispositifs socio-sportifs façonnent les effets produits : dispositions et liens sociaux ? »**. Il rappelle que les effets sociaux d'un dispositif socio-sportif ne peuvent pas être compris indépendamment de ses conditions concrètes de mise en œuvre. Les effets produits dépendent des dispositions des publics, de leurs trajectoires, des liens sociaux créés ou réactivés, de la posture des intervenants, de la durée de l'accompagnement, de la qualité des partenariats et de l'organisation du dispositif. Cette approche confirme un principe central des travaux ISS : le sport n'agit pas par lui-même ; ce sont les conditions sociales, pédagogiques, organisationnelles et relationnelles de sa mise en œuvre qui permettent, ou non, de produire des effets. **[Nicolas Penin, 2024 — « Comment les conditions de mise en œuvre des dispositifs socio-sportifs façonnent les effets produits : dispositions et liens sociaux ? », Livrable ISS 2024]**

François Le Yondre analyse, quant à lui, les transformations des rapports de légitimité entre les acteurs du mouvement sportif, les institutions publiques et les structures spécialisées du socio-sport. Ses travaux montrent que l'émergence du socio-sport contribue à reconfigurer les hiérarchies de légitimité : certaines associations socio-sportives gagnent en reconnaissance parce qu'elles disposent d'une expertise spécifique sur l'accompagnement des publics, tandis que les clubs sportifs traditionnels sont amenés à se réinventer pour intégrer ces nouvelles finalités. **[François Le Yondre — travaux sur l'émergence du socio-sport et la reconfiguration des rapports de légitimité]**

Dans son intervention **« Abou s'élève ; ou comment rendre utiles les sciences sociales du socio-sport sans les dévoyer ? »**, François Le Yondre interroge plus directement la place des sciences sociales dans un champ fortement orienté vers l'action. Il invite à ne pas réduire la recherche à une fonction de justification, de preuve d'efficacité ou de communication. Les sciences sociales peuvent être utiles au socio-sport lorsqu'elles permettent de comprendre les trajectoires des publics, les effets réels des dispositifs, les rapports de pouvoir, les conditions de l'accompagnement et les limites des actions. Elles risquent en revanche d'être dévoyées lorsqu'elles sont mobilisées uniquement pour légitimer des projets ou répondre à des attentes institutionnelles sans conserver leur capacité critique.

[François Le Yondre, 2024 — « Abou s'élève ; ou comment rendre utiles les sciences sociales du socio-sport sans les dévoyer ? », Livrable ISS 2024]

Ces trois contributions issues du livrable ISS 2024 permettent d'approfondir la compréhension du socio-sport comme champ en structuration. Elles montrent que sa reconnaissance académique ne consiste pas seulement à prouver que le sport peut produire des effets sociaux. Elle consiste aussi à analyser les conditions de ces effets, les tensions entre acteurs, les logiques de concurrence, les risques d'instrumentalisation et les transformations du mouvement sportif.

Les recherches récentes sur les métiers, les compétences et les formations

Les recherches récentes se distinguent également par leur intérêt croissant pour les questions de professionnalisation, de métiers et de compétences. L'émergence de l'éducateur socio-sportif comme figure professionnelle spécifique devient un objet d'étude à part entière. Les travaux menés dans le cadre du programme Impact Social par le Sport, en lien avec plusieurs laboratoires universitaires, participent directement à cette structuration scientifique en développant des recherches sur les compétences socio-sportives, les formations, les référentiels métiers, les effets des dispositifs de formation ou encore les conditions opérationnelles d'un impact social par le sport. **[Impact Social par le Sport ; laboratoires associés — travaux sur compétences, métiers, formations et conditions du socio-sport]**

Cette dynamique s'est particulièrement renforcée avec la création du dispositif des « 1000 postes d'éducateurs socio-sportifs » soutenu par l'Agence nationale du Sport. Une enquête est actuellement conduite par Marina Honta, François Le Yondre, Nicolas Penin, Lise Ramon et Loïc Sallé sur les formations en socio-sport destinées aux éducateurs socio-sportifs financés par l'Agence Nationale du Sport. Cette recherche vise à analyser, sous l'angle sociologique, le déploiement des formations associées au financement de ces postes. Elle articule une sociologie des individus engagés dans ces formations et une sociologie des organisations concernées par leur mise en œuvre. Les chercheurs partent du principe que les effets des formations s'éclairent dans la rencontre entre des processus organisationnels variables selon les territoires et des dynamiques biographiques individuelles.

Le point d'étape 2025 sur les éducateurs socio-sportifs

Le point d'étape 2025 met en évidence plusieurs enseignements importants. D'abord, la mise en œuvre du dispositif varie fortement selon les territoires. Si le dispositif est porté nationalement par l'ANS, le rôle confié aux DRAJES et parfois aux SDJES produit des écarts de conception, de repérage des structures, de mobilisation des associations et de déploiement des formations. L'analyse des effets des formations sur les éducateurs ne peut donc pas être séparée de l'analyse des organisations, des services déconcentrés de l'État, des fédérations, des opérateurs de formation et des structures employeuses.

Les premiers résultats quantitatifs, encore exploratoires et issus notamment des Hauts-de-France, montrent que les structures employeuses des éducateurs socio-sportifs financés sont très majoritairement des associations sportives, souvent affiliées à une fédération, professionnalisées et déjà engagées, pour une part importante, dans des actions socio-sportives avant le dispositif. Cela nuance l'idée d'un dispositif qui créerait ex nihilo de nouveaux postes ou de nouvelles actions. Il

semble aussi accompagner, formaliser ou institutionnaliser des démarches déjà existantes, tout en pouvant inciter certaines structures à s'engager davantage dans le socio-sport.

L'enquête révèle également une forte hétérogénéité des profils d'éducateurs socio-sportifs. Les répondants sont majoritairement des hommes, fortement socialisés au sport associatif, très souvent déjà éducateurs sportifs, et près de la moitié étaient déjà salariés de la structure dans laquelle ils deviennent éducateurs socio-sportifs. Ces données interrogent la nature effective de la création d'emploi, mais aussi le processus de transformation professionnelle : le dispositif peut contribuer autant à créer de nouveaux postes qu'à requalifier, stabiliser ou transformer des missions déjà existantes.

Les premiers résultats montrent enfin que les formations jouent un rôle d'acculturation. Certains éducateurs découvrent à travers elles l'existence d'un monde socio-sportif structuré, de partenaires, de ressources, de méthodes et de réseaux territoriaux. Pour d'autres, les formations permettent de requalifier rétrospectivement des pratiques déjà menées comme relevant du socio-sport. Cette dynamique produit cependant des tensions définitionnelles : certains professionnels défendent une conception extensive du socio-sport comme ouverture du sport à tous les publics, tandis que d'autres l'inscrivent dans une approche plus resserrée, centrée sur l'usage du sport comme outil d'accompagnement de publics vulnérables.

L'enquête met ainsi en évidence une tension structurante entre un **socio-sport égalitaire**, pensé comme élargissement de l'accès au sport, et un **socio-sport équitable**, pensé comme usage du sport pour lutter contre les effets des inégalités sociales et accompagner des publics confrontés à des vulnérabilités spécifiques. Cette distinction est particulièrement utile pour les travaux d'Impact Social par le Sport, car elle permet de clarifier les débats de définition : le socio-sport ne se réduit pas à l'ouverture de la pratique sportive ; il suppose une intention sociale, un ciblage, une méthode, des compétences spécifiques et une articulation avec les acteurs du droit commun.

Ces travaux de 2025 confirment donc que le socio-sport est désormais un objet de recherche à part entière. Ils montrent aussi que la professionnalisation du secteur ne dépend pas seulement de la création de postes ou de l'obligation de formation. Elle dépend de la manière dont les éducateurs, les clubs, les associations, les fédérations, les services de l'État et les opérateurs de formation s'approprient concrètement cette catégorie nouvelle. La formation peut devenir un levier de transformation, mais seulement si elle s'inscrit dans des organisations capables de faire évoluer leurs pratiques, leurs partenariats et leur rapport aux finalités sociales du sport.

Une reconnaissance académique au service de la structuration du champ

Ainsi, les travaux académiques consacrés au socio-sport sont aujourd'hui nombreux et participent pleinement à sa reconnaissance progressive comme domaine d'activités spécifique. Le socio-sport s'est construit progressivement, d'abord comme innovation associative de terrain, puis comme outil mobilisé par les politiques publiques, avant de devenir un champ structuré de pratiques professionnelles, de formations, de recherches et de coopérations institutionnelles.

Cette évolution s'accompagne d'un changement profond au sein du mouvement sportif. Les clubs sportifs sont désormais fortement incités, par leurs fédérations, les collectivités territoriales, l'État ou les fondations privées, à développer des actions à finalité sociale, éducative, sanitaire ou inclusive.

Cette transformation implique une adaptation importante des structures sportives : développement de nouvelles compétences, coopération avec les acteurs sociaux et éducatifs, évolution des modèles économiques, diversification des publics et professionnalisation des équipes.

Dans ce contexte, les associations socio-sportives jouent un rôle essentiel de laboratoire d'innovation sociale et de transmission d'expertises. Leur expérience contribue aujourd'hui à structurer un champ en voie de reconnaissance académique, professionnelle et institutionnelle, situé à l'interface du sport, du social, de l'éducation, de la santé et des politiques territoriales.

Textes et travaux cités

- Dominique Charrier, *Activités physiques et sportives et insertion des jeunes*, 1997.
- William Gasparini, travaux sur l'intégration par le sport, 2008 et 2012.
- Carine Guérandel, travaux sur genre, sport et quartiers populaires.
- Gilles Vieille-Marchiset, travaux sur les usages sociaux du sport et les politiques territoriales.
- Marina Honta, travaux sur sport, action publique et institutionnalisation.
- Nicolas Penin, travaux sur les modes d'appropriation de la démarche socio-sportive.
- Loïc Sallé, *Au cœur de l'action publique. Quand des associations s'engagent dans et pour le socio-sport*, HDR, 2021.
- Loïc Sallé, **« Entre reconnaissance et concurrences : ce que nous dit l'institutionnalisation du socio-sport ? »**, Livrable ISS 2024.
- Nicolas Penin, **« Comment les conditions de mise en œuvre des dispositifs socio-sportifs façonnent les effets produits : dispositions et liens sociaux ? »**, Livrable ISS 2024.
- François Le Yondre, **« Abou s'élève ; ou comment rendre utiles les sciences sociales du socio-sport sans les dévoyer ? »**, Livrable ISS 2024.
- Jean-Charles Basson, travaux sur les critères du socio-sport au filtre d'enquêtes monographiques.
- François Le Yondre, travaux sur l'émergence du socio-sport et la reconfiguration des rapports de légitimité.
- Marina Honta, François Le Yondre, Nicolas Penin, Lise Ramon et Loïc Sallé, **Enquête sur les formations en socio-sport destinées aux éducateurs socio-sportifs financés par l'Agence Nationale du Sport**, point d'étape 2025.

SYNTHÈSE

Ce que disent les chercheurs

Les chercheurs associés ou mobilisés par ISS analysent le développement du socio-sport comme une phase d'institutionnalisation progressive. Longtemps porté par des initiatives associatives locales, souvent issues des quartiers populaires, de l'éducation populaire ou de l'insertion, le socio-sport devient progressivement un objet de politiques publiques, de stratégies fédérales, de financements privés, de formations et de recherches.

Loïc Sallé montre que cette institutionnalisation est ambivalente. Elle permet une reconnaissance accrue des acteurs socio-sportifs, mais elle produit aussi de nouvelles concurrences : entre associations spécialisées, clubs sportifs, fédérations délégataires, fédérations affinitaires, collectivités et institutions publiques. La reconnaissance du socio-sport ne stabilise donc pas immédiatement le champ ; elle rend visibles les enjeux de légitimité, de représentation, de financement et de définition des « bons » opérateurs socio-sportifs.

Les travaux de Marina Honta, Nicolas Penin, François Le Yondre ou Gilles Vieille-Marchiset rappellent également que le développement du socio-sport se situe au croisement de plusieurs dynamiques : transformation du mouvement sportif, attentes croissantes des pouvoirs publics, fragilisation du modèle associatif, professionnalisation des structures, montée des exigences d'évaluation et recomposition des relations entre sport, action sociale, santé, éducation et territoires.

Le développement du socio-sport ne peut donc pas être lu uniquement comme une réussite institutionnelle. Il doit aussi être analysé comme un processus de structuration encore instable, traversé par des tensions entre innovation sociale, opportunités de financement, reconnaissance professionnelle et risques de normalisation.

Ce qu'il faut retenir

Le socio-sport connaît aujourd'hui une phase importante de développement. Cette dynamique est portée par plusieurs mouvements convergents : l'évolution du secteur sportif vers des finalités sociétales, la mobilisation croissante des politiques publiques, l'engagement de certaines collectivités territoriales, l'appui des fondations privées, les travaux de la branche professionnelle du sport et la reconnaissance académique progressive du champ.

Les clubs, fédérations, institutions, collectivités, fondations et acteurs de la recherche contribuent, chacun à leur manière, à faire du socio-sport un objet d'action publique, un champ d'innovation sociale et un enjeu de professionnalisation.

Cette montée en puissance traduit une transformation plus large du rôle du sport dans la société : il n'est plus seulement pensé comme un espace de compétition, de loisir ou de performance, mais aussi comme un levier d'éducation, de santé, d'inclusion, d'insertion et de cohésion sociale.

Bonnes pratiques / conditions de réussite

Le développement du socio-sport suppose de croiser plusieurs niveaux d'action : les orientations nationales, les stratégies fédérales, les politiques territoriales, les financements privés et les initiatives de terrain.
Les dynamiques les plus solides sont celles qui articulent une volonté politique ou institutionnelle, une expertise opérationnelle, des financements adaptés et une capacité d'évaluation.
Il est également important d'inscrire les actions dans les politiques publiques concernées : sport, politique de la ville, insertion professionnelle, santé, handicap, jeunesse, éducation, cohésion sociale ou égalité. Cette inscription renforce la lisibilité des projets, facilite les partenariats et sécurise les financements.

⚠ Points de vigilance

Le développement rapide du socio-sport peut entraîner un risque de dilution du terme. Tout projet sportif à dimension sociale ne relève pas nécessairement du socio-sport s'il ne repose pas sur une intention claire, une méthode et des compétences adaptées.
Il faut également être attentif à la dispersion des politiques publiques : le socio-sport est soutenu par plusieurs ministères et dispositifs, mais il ne relève pas encore d'une politique publique pleinement unifiée. Cette pluralité peut être une richesse, mais aussi une source de complexité pour les acteurs de terrain.
Enfin, l'intérêt croissant des financeurs peut favoriser des logiques d'opportunité. Le risque est alors de développer des projets pour répondre à des appels à projets, sans que la structure soit réellement prête, outillée ou formée pour produire des effets sociaux durables.

Ressources associées

- **François LE YONDRE : « Abou s'élève ; Ou comment rendre utiles les sciences sociales du socio-sport sans les dévoyer ? »**
- **Loïc SALLÉ : « Entre reconnaissance et concurrences. Ce que nous dit l'institutionnalisation du socio-sport »**
- **Nicolas PENIN : « Comment les conditions de mise en œuvre des dispositifs socio-sportifs façonnent les effets produits : dispositions et liens sociaux ? »**
- **Marina HONTA, François LE YONDRE, Nicolas PENIN, Lise RAMON,Loïc SALLÉ : « Enquête sur les formations en socio-sport destinées aux Éducateurs socio-sportifs financés par l'Agence Nationale du Sport »**